

CIRCULAIRE DE RENTREE 2024 – Lycée des Métiers

Chers Parents,

Votre fille, votre fils sera scolarisé(e) au lycée des métiers Saint-Genès La Salle dès le 2 septembre 2024.

Vous avez fait le choix d'offrir à votre enfant une scolarité dans un établissement Lasallien, sous tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Ensemble, nous avons cette mission commune de mettre chaque jeune au centre du dispositif, pour mener au mieux ces trois missions que nous conduirons ensemble : sa réussite aux examens en l'accompagnant vers le BTS s'il le souhaite, son insertion professionnelle et son insertion dans la société.

Vous trouverez dans cette circulaire de rentrée les informations de l'organisation de la rentrée 2024 sur différents points.

D'ici là, sauf pendant la fermeture estivale du 19 juillet au 19 août, l'équipe du lycée des Métiers reste à votre écoute.

Bonne lecture !

Vincent SEGUIN
Directeur du lycée des Métiers

1. Rentrée des élèves

Rentrée des élèves / statut scolaire et apprentis			
Lundi 2 septembre	De 9h à 12h <i>(pas de cours l'après-midi)</i>	CAP1 / CAP2 2 nd e Bac Pro	Avec le professeur principal
<i>Les 1ères et terminales n'ont pas cours le lundi 2 septembre</i>			
Mardi 3 septembre	De 9h à 12h <i>(pas de cours l'après-midi)</i>	1 ^{ère} Bac Pro Tale Bac Pro	Avec le professeur principal
<i>Les 2ndes et CAP1 & 2 n'ont pas cours le mardi 3 septembre</i>			
Mercredi 4 septembre	Dès 8h10 selon les emplois du temps	Toutes classes	Début des cours

2. Horaires Journaliers

Matin 08 h 10 / 12 h 05

Après-midi 13 h 30 / 17 h 25 sauf le mercredi (pas cours l'après-midi)

3. Comment nous contacter ?



Voici les numéros de téléphone utiles pour la gestion quotidienne :

Service	Téléphone
Accueil de l'ensemble scolaire	05 56 33 84 84
Secrétariat du lycée des métiers Questions administratives	05 56 33 62 05
Vie scolaire du lycée des métiers Gestion des absences et retards	05 56 33 84 83



Le site d'information en ligne sera Ecole Directe : www.ecoledirecte.com. Les codes vous seront communiqués à la rentrée. Vous recevrez un code parent et un code élève. Pour les problèmes liés à école directe, vous devez contacter le secrétariat.

Il est indispensable de consulter régulièrement vos comptes parents et de ne pas donner vos accès à vos enfants afin de préserver le bon fonctionnement de la communication entre les familles et l'établissement.

4. Documents de rentrée

Les différents documents liés à la rentrée sont déjà sur notre site www.saint-genes.com dans la rubrique LYCEE DES METIERS / DOCUMENTS DE RENTREE : Circulaire générale de rentrée ; premiers équipements professionnels ; ...

5. Réunion de rentrée parents

Objectifs :

- rencontre avec l'équipe pédagogique
- Informations sur le déroulement de l'année et des examens éventuels
- questions / réponses

Dates à retenir :

Mardi 10 septembre 18h : 1^{ère} et Terminales Bac Pro

Jeudi 12 septembre 18h : 2^{nde} Bac Pro et CAP 1^{ère} et 2^{ème} année

Les réunions se tiendront dans les classes du lycée des métiers. Un affichage serait fait dans le hall.

6. Réunions individuelles parents professeurs

Dates à retenir :

Jeudi 28 novembre 2024 à 17h30 : 2^{nde} Bac Pro toutes sections et CAP 1^{ère} et 2^{ème} année

Jeudi 09 janvier 2025 à 17h30 : 1^{ère} et Tle Bac Pro toutes sections

Vous devrez prendre rendez-vous en ligne avec les enseignants via la plateforme Ecole directe. Un message vous sera envoyé une semaine avant la réunion.

7. Stages

Tous les documents (conventions, calendrier, courriers) relatifs aux stages sont accessibles sur le site : www.saint-genes.com dans la rubrique LYCEE DES METIERS / DOCUMENTS DE RENTREE

8. Manuels scolaires

Suivant les sections, les manuels scolaires sont en support numérique ou en support papier.

Les commandes de manuels « Papier » sont gérés par l'APEL.

La lettre de l'APEL **pour commander les livres papiers de la bourse aux livres** se trouvent sur le site : **www.saint-genes.com** dans la rubrique LYCEE DES METIERS / DOCUMENTS DE RENTREE.

9. Premiers équipements professionnels (classe de 2nde bac pro et nouveaux arrivants)

En fonction des classes, une tenue vestimentaire spécifique de sécurité est exigée avec un ensemble d'outillage.

Pour les classes entrantes, la commande du matériel professionnel est obligatoire par l'intermédiaire de l'établissement. Une partie du montant est prise en charge par la région pour les élèves primo-entrant dans la filière professionnelle. Le restant est à la charge des familles. La démarche est expliquée dans le document Equipement Professionnel sur le site internet du lycée LYCEE DES METIERS / DOCUMENTS DE RENTREE.

L'entreprise Keep Safe qui gère les équipements professionnels va organiser un magasin déporté au sein de l'établissement **début septembre 2024**.

Les élèves vont venir faire les essayages des tenues professionnelles et repartir avec leurs équipements. Cela concerne les élèves de seconde MTNE, CAP 1 Electricien et les nouveaux élèves inscrits en Première et Terminale BCP MFER et OTM.

10. Équipement numérique

A l'entrée au lycée des métiers, certains élèves seront munis d'un IPAD acheté par les familles et fournis par l'établissement. Les IPAD seront distribués contre les documents signés que nous vous donnerons à la rentrée.

11. Certificat de scolarité

Les certificats de scolarité seront disponibles directement sur votre espace école directe, **avec le code Parent**.

12. Facturation

Les factures seront disponibles sur Ecole Directe **avec le code Parent**.

13. Carte Lycée

Elle sera remise aux élèves le jour de la rentrée avec le professeur principal. Vous devez la posséder pour rentrer dans l'enceinte du lycée et pour manger au self. En cas de perte, une participation de 10 euros sera demandée aux familles.

14. Repas occasionnels

Pour les externes, ils peuvent recharger une carte pour les repas occasionnels à l'économat ou plus facilement via école directe.

15. Pratique de l'E.P.S.

*La tenue de sport est obligatoire : sacs et chaussures de sport (baskets), nécessaire de toilette, survêtement, tee-shirt et short.

Attention ! Le jogging et le short sont proscrits en tant que tenue au quotidien et ne doivent être utilisés que durant le temps du cours d'EPS (voir règlement intérieur).

*La présence en cours d'EPS reste obligatoire pour une dispense ponctuelle. L'élève se verra confier des activités adaptées (arbitrage,...).

En cas de dispense longue durée, chaque cas sera examiné pour la dispense totale des séances. Les dispenses ont à transmettre au BVS et à l'enseignant d'EPS.

16. AS : activités sportives du mercredi après midi

Vous trouverez les activités proposées lors de l'AS du mercredi après-midi dans la circulaire correspondante. Les enseignants d'EPS pourront répondre à vos questions concernant l'organisation de l'AS.

17. Communication

Par souci de respect et d'environnement, nous essaierons d'envoyer un minimum de papier par la poste, mais privilégierons l'utilisation d'école directe.

18. Parking accès lycée

L'accès au parking du lycée **n'est pas autorisé aux voitures des élèves, des parents et des alternants.**

L'accès au parking des deux roues se fait par l'entrée du 170 rue de Saint-Genès.

L'entrée des élèves est possible par l'entrée au 170 rue de Saint-Genès et par l'entrée côté Cours de l'Argonne (arrêt de Tram Bergonié).

19. Activités pédagogiques

Les activités pédagogiques, culturelles, sportives ou éducatives organisées par l'établissement peuvent se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur du lycée. **Elles ont un caractère obligatoire et peuvent impliquer une contribution financière complémentaire demandée à la famille au préalable. Le pass culture sera utilisé dès que possible pour minimiser le tarif des sorties.**

20. Responsabilité

Les parents sont priés de veiller à ce que les élèves ne soient pas porteurs de sommes d'argent importantes, ni détenteurs d'objets de valeur qui risquent d'être source de convoitise et éventuellement de vols (vêtements de marque, téléphone portable...)

La Direction du lycée décline toute responsabilité en ce qui concerne le vol et les détériorations causés aux « deux roues » et, d'une façon générale, à tous les objets des élèves et des alternants pendant leur présence au lycée. L'assurance du lycée ne couvre pas les vols et les détériorations.

21. Règlement intérieur et charte informatique

Afin de fonctionner avec des règles de vie claires et partagées par tous, le règlement intérieur et la charte informatique seront à signer à la rentrée scolaire. **Cet acte engage toutes les parties au respect des règles de vie en communauté.**